PROJET ASSOCIATIF 2026-2031

Association Languedocienne Pour la Jeunesse (ALPJ)

Association
Languedocienne
Pour la
Jeunesse

2258 route de Mende 34090 MONTPELLIER

Table des matières

Présentation générale de l'ALPJ 1

Historique et évolutions 1

Champs d'intervention actuels de l'association 2

Chiffres clés à l'horizon 2027 2

Principes d'intervention 3

Accompagnements réalisés 3

Fonction d'employeur 3

Gouvernance associative 3

Ressources au service de nos actions 4

Financeurs 4

Etablissements et services gérés par l'ALPJ en 2026 4

Organisation sociale 6

Partenariats et Réseaux 7

Orientations stratégiques de l'ALPJ 8

Activités de l'association 8

Volet architectural 8

Gouvernance et vie associative 9

Présentation générale de l'ALPJ

Historique et évolutions

Depuis 1946, l'ALPJ développe des actions visant à garantir la sécurité, le bien-être et le développement des enfants et adolescents, tout en soutenant les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, en articulation étroite avec les politiques publiques et les dispositifs de droit commun, en réponse adaptée aux besoins sociaux.

Association Languedocienne Pour la Jeunesse
2256 route de Mende 34090 MONTPELLIER

« L'Association Languedocienne Pour la Jeunesse » (ALPJ) est une association de solidarité, sans but lucratif, de droit privé, relevant de la loi de 1901.
L'association est constituée d'adhérents bénévoles qui élisent un CA, qui lui-même élit un bureau et un(e) président(e).

Elle est le fruit de la fusion, en 2002, de 2 associations :

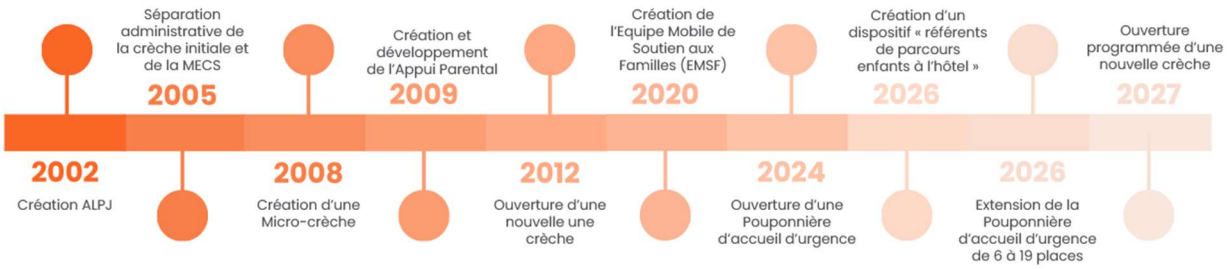
- *« L'abri languedocien »*, fondée en 1946, qui gérait un établissement de protection de l'enfance et une crèche en proximité de l'établissement ;
- *« Fabullos Drolles »,* fondée en 1999, qui gérait un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement).

Ses statuts indiquent qu'elle est laïque, proscrit toute forme de prosélytisme et adhère pleinement aux valeurs républicaines. Elle affirme le respect fondamental des droits humains dans leur diversité et singularité.

Inscrite sur le territoire héraultais depuis 80 ans, l'Association Languedocienne pour la Jeunesse (ALPJ) est ancrée historiquement dans le champ de la petite enfance et de la protection de l'enfance, auxquels se sont rajoutées des missions de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'essentiel de son action est réalisé à travers l'activité de ses différents établissements et services.

Depuis sa création en 2002, les activités de l'association se sont sensiblement modifiées, avec un développement régulier de nouveaux services.



Dans le même temps, il a fallu acter l'arrêt du CLSH Fabulosdrolles (2023) faute de renouvellement de lieu d'accueil situé dans une école.

Champs d'intervention actuels de l'association

PÔLE PROTECTION

Une Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) et 1 Pouponnière d'accueil d'urgence.

PÔLE PRÉVENTION

Un dispositif d'Appui Parental en lien avec la PMI et une Equipe Mobile pour le Soutien aux Familles en grande précarité (EMSF).

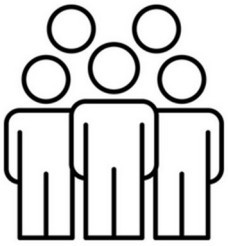
PÔLE EAJE – CRÈCHES

Des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Chiffres clés à l'horizon 2027

À l'horizon 2027, une fois l'ensemble des projets actuels pleinement déployés, l'association franchira une nouvelle étape de son développement avec un budget consolidé autour de 11 430 000 €, une équipe de plus de 200 salariés représentant 194,69 ETP, et l'accompagnement de plus de 1 000 enfants et de leurs familles chaque année.

200 +



Salariés
Soit
194.69 ETP

1000 +



Enfants accompagnés et leurs familles chaque année

11 430 000 €



Budget à l'horizon 2027

Principes d'intervention

L'ALPJ fonde son intervention sur une approche globale et bienveillante :

Accompagnements réalisés

- En plaçant la compétence des familles et la qualité du lien parent-enfant au cœur de son projet ;
- En respectant les droits et libertés des personnes accompagnées ;
- En favorisant l'accès à la citoyenneté ;
- En favorisant l'autodétermination en positionnant les bénéficiaires comme acteurs de nos interventions et nos projets ;
- En s'engageant à mettre en œuvre des accompagnements de qualité, personnalisés et évaluées ;
- En favorisant l'intégration des bénéficiaires dans les dispositifs de « droit commun » (ex. insertion professionnelle) ;
- En favorisant l'accès ou le retour à la formation initiale ou continue.

Fonction d'employeur

- En veillant aux compétences et à la vision partagée des professionnels recrutés (notamment les cadres) ;
- En favorisant le bien-être et l'engagement des salariés par des démarches de qualité de vie au travail et de formation continue ;
- En développant au sein de l'association l'éthique de responsabilité ;
- En favorisant un dialogue social basé sur le respect mutuel, les droits et devoirs de chaque partenaire.

Gouvernance associative

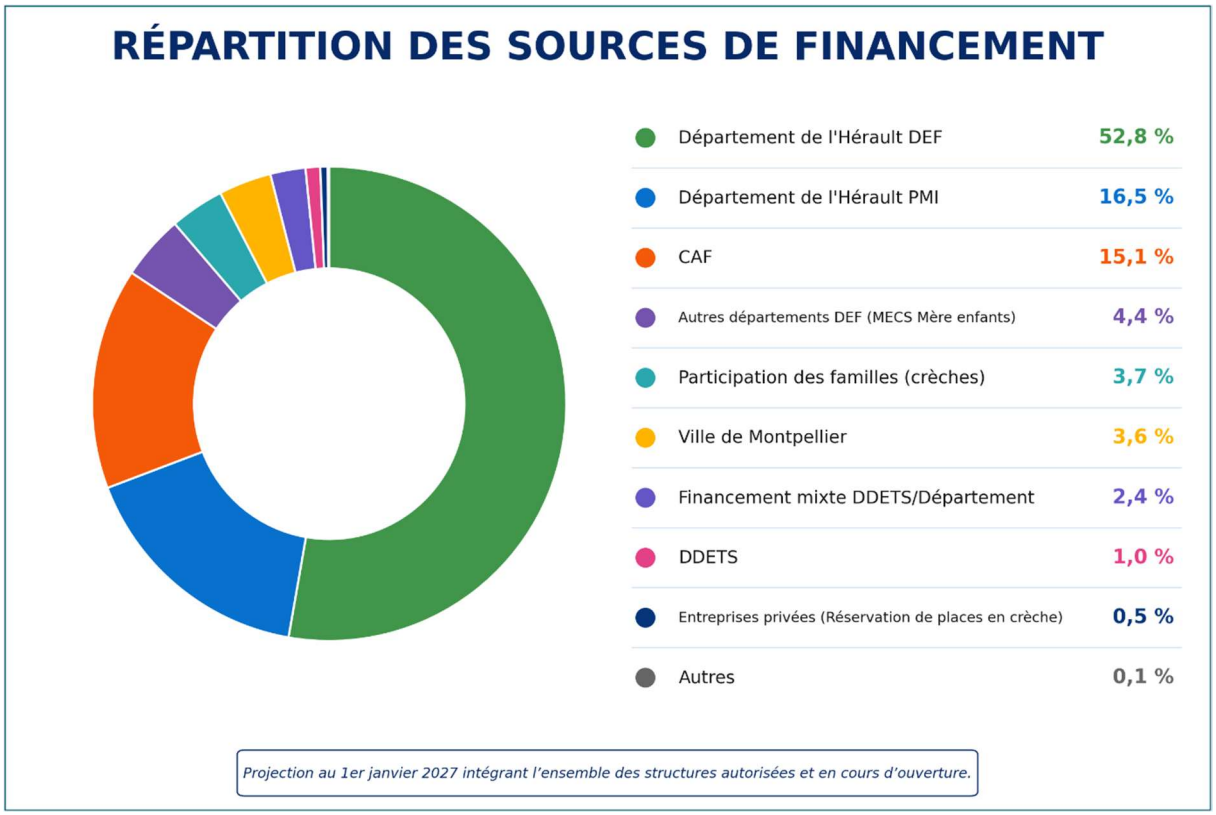
- En alliant développements nécessaires à sa pérennité et souhait de rester une association de taille raisonnée ;
- En favorisant la transversalité de nos actions ;
- En menant une veille juridique sur l'évolution des politiques publiques ;
- En intervenant en réseau avec les différentes ressources des territoires d'action ;
- En soutenant et valorisant l'encadrement et les professionnels dans les initiatives des établissements et services.

Ressources au service de nos actions

Financeurs

Les activités de l'association sont financées essentiellement par les pouvoirs publics en charge des différents secteurs d'intervention, que ce soit par de la tarification, des subventions ou des conventions.

L'association s'appuie ainsi sur des partenaires historiques tout en développant progressivement de nouvelles sources de financement, en cohérence avec l'évolution de ses activités et la diversification de ses champs d'intervention.



Etablissements et services gérés par l'ALPJ en 2026

L'ALPJ s'appuie sur une organisation structurée et diversifiée, composée de plusieurs établissements et services complémentaires, implantés principalement sur la métropole de Montpellier et plus largement sur le département de l'Hérault, permettant une prise en charge globale et articulée des situations de vulnérabilité.

Par son ancrage territorial, son expertise éducative et son engagement constant auprès des publics les plus fragilisés, l'ALPJ constitue un partenaire de confiance des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques sociales, de protection de l'enfance et de lutte contre la précarité, notamment dans des contextes nécessitant une mobilisation renforcée des acteurs.

Les établissements et services de l'ALPJ sont répartis sur les trois grands pôles d'intervention de l'association :

PÔLE PROTECTION

- **Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)** : Située à Montpellier, un internat de 9 places pour des mères adolescentes (13 à 21 ans), ainsi que 10 appartements diffus pour favoriser leur autonomie. Sa mission est d'accueillir et d'accompagner des jeunes femmes mineures ou jeunes majeures, enceintes ou avec de jeunes enfants, confiées dans le cadre de la protection de l'enfance ;
 La MECS propose également 12 places pour des enfants de 0 à 6 ans réparties au sein de deux villas.
- **1 pouponnière de 19 places sur 2 sites** (Gignac et Aniane) accueillant en urgence des enfants de 0 à 3 ans par décision judiciaire. Sa vocation sociale et éducative lui donne la mission d'accueillir des nourrissons et jeunes enfants de la naissance à trois ans dans le cadre de la protection de l'enfance en accueil d'urgence.

PÔLE PRÉVENTION

- **Service d'Appui Parental**, prévention précoce au domicile des familles présentant des facteurs de vulnérabilité. En lien avec l'ensemble des Services Départementaux des Solidarités (STS) du département de l'Hérault. Dispositif partenarial PMI qui repose sur l'accompagnement à la parentalité de proximité, intensif et très précoce s'adressant à des familles ayant des enfants de moins de trois ans ou dès les derniers mois de grossesse.
- **Équipe Mobile de Soutien aux Familles (EMSF)**, accompagne les familles sans logement stable dans le département de l'Hérault. Ce service vise les familles avec jeunes enfants, à la rue, en squat ou en bidonville, vivant dans des situations indignes et sans solution d'hébergement stable.

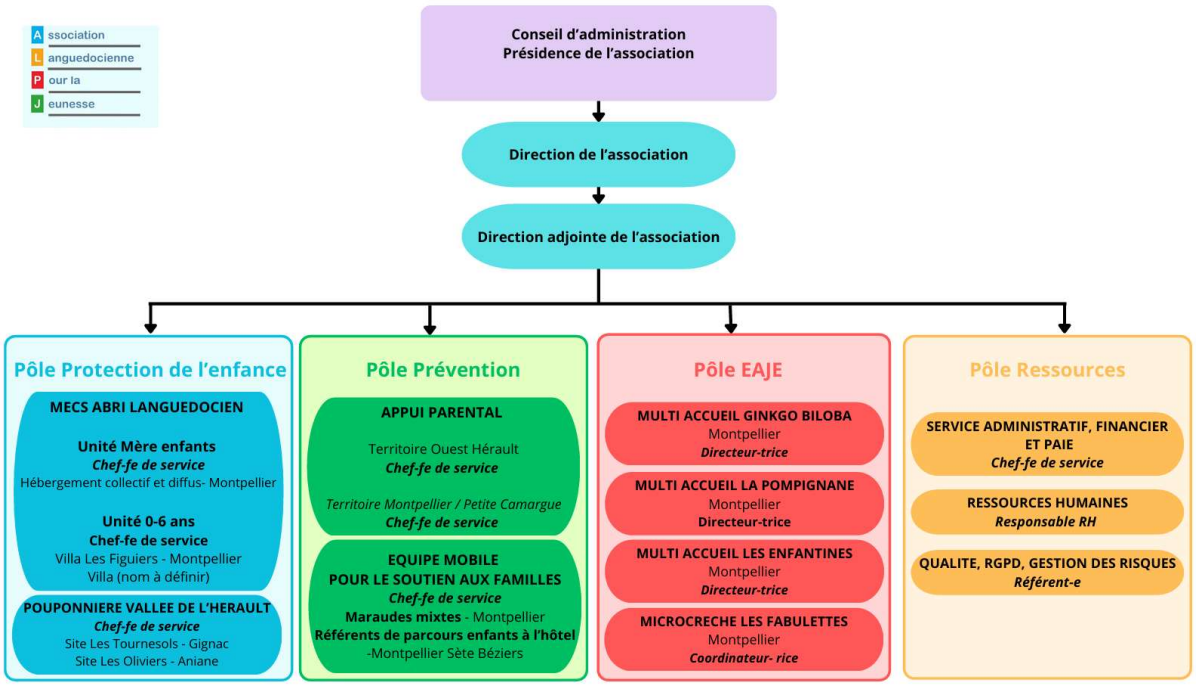
PÔLE EAJE - CRÈCHES

4 **crèches** (**ou EAJE** : **E**tablissements d'**A**ccueil du **J**eune **E**nfant) à Montpellier, qui ont pour missions principales de veiller à la santé, la sécurité, au bien-être des jeunes enfants, d'assurer leur développement et de veiller à leur épanouissement, mais aussi d'accompagner les parents dans leurs fonctions parentales.

1982 : ouverture d'une première crèche rattachée à l'Abri Languedocien ;
2006 : transformation de la crèche en EAJE indépendant "Gingko Biloba" ;
2008 : création de la micro-crèche "Les Fabulettes", dans le quartier Mosson, avec un projet spécifique pour les parents en cours d'alphabétisation ;
2013 : ouverture de la crèche "Les Enfantines", à la Pompignane, à la demande de la Ville de Montpellier ;
2027 : ouverture en janvier d'une nouvelle crèche de 48 places sur le quartier de La Pompignane.

Ces dispositifs sont naturellement susceptibles d'évoluer en fonction des évolutions de la réglementation et de l'émergence de nouveaux besoins repérés.

Organisation sociale



L'action de l'association repose sur des équipes pluridisciplinaires qualifiées, composées de professionnels éducatifs et de soin, de professionnels de nuit, de professionnels de la petite enfance, et de professionnels des fonctions ressources (administratif, comptable, logistique, etc.).

Ces équipes s'inscrivent dans une organisation favorisant la coordination, l'analyse des pratiques et le travail partenarial, garantissant des interventions adaptées aux besoins des familles et une capacité à répondre à des situations de vulnérabilité complexes.

Les professionnels, sous l'autorité de la direction des établissements et services, mettent en application les orientations définies dans le Projet Associatif, et qui constituent le socle commun à chaque Projet d'Etablissement et de Service.
La formation continue est un élément moteur pour leur permettre de s'adapter à l'évolution des besoins et attentes des personnes accompagnées ainsi qu'à la diversité croissante des dispositifs mis en place.
Le personnel, par sa participation et sa formulation de propositions, contribue à améliorer la qualité du service rendu : association et participation des salariés aux réflexions en aide à la décision et conduite des projets pour le CA.
Une attention particulière est portée sur la garantie de sécurité au travail et sur la qualité de vie au travail.

Partenariats et Réseaux

Notre participation à certains réseaux professionnels peut être positionnée soit sur la dimension « politique », soit sur la dimension « technique », soit, parfois, sur les deux dimensions.

Certains sont spécifiques à l'une de nos activités, d'autres sont transversaux pour l'ensemble de l'association.

A titre d'exemples, en cette année d'élaboration de notre nouveau Projet Associatif (2026), nous participons, au niveau associatif, principalement à plusieurs réseaux de natures différentes :

Synergie 34 (Protection enfance)

L'Association Languedocienne Pour la Jeunesse (ALPJ) est signataire de la Charte d'Engagements inter-associative élaborée par les associations de protection de l'enfance de l'Hérault sous l'égide de l'Association SYNERGIE-ENFANCE 34. Elle participe activement aux actions de cette association. La charte affirme les finalités suivantes :

- Favoriser l'émergence d'un positionnement commun au collectif « Protection de l'enfance de l'Hérault » ;
- Promouvoir la place et le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Créer les conditions d'un dialogue équilibré avec les autorités, base d'un partenariat renouvelé.

URIOPSS Occitanie (**U**nion **R**égionale **I**nterfédérale des **O**rganismes **P**rivés **S**anitaires et **S**ociaux)

Notre association est représentée au Conseil d'Administration. Ce partenariat « ressources », permet de bénéficier de veilles juridique, sociale, technique et de contribuer à la promotion et au développement des associations de l'Economie Sociale et Solidaire.

Conseil d'Administration du SIAO 34 (**S**ervice **I**ntégré d'**A**ccueil et d'**O**rientation)

La présence de l'association (au titre de l'EMSF) au Conseil d'administration du SIAO permet de porter les besoins spécifiques des familles avec enfants en situation de grande précarité et de renforcer l'articulation entre hébergement d'urgence, protection de l'enfance et accompagnement social.

L'ALPJ s'inscrit pleinement dans les dynamiques partenariales et les **réseaux territoriaux de la petite enfance**. À ce titre, l'association participe aux réflexions et actions développées dans le cadre du Projet Éducatif Petite Enfance (PEPE) et des démarches portées par le Service Montpelliérain de la Petite Enfance (SMPE), contribuant ainsi à une approche coordonnée au bénéfice des enfants et des familles.

Cette liste ne représente pas la totalité des réseaux auxquels notre association est susceptible de participer au service de son activité. De même, en complément de ces partenariats au niveau associatif, chaque service et établissement développe ses propres partenariats territoriaux et institutionnels.

Orientations stratégiques de l'ALPJ

Volonté générale de l'ALPJ

"Demeurer un acteur territorial attentif, qui s'adapte aux besoins sociaux et aux sollicitations des pouvoirs publics dans les 3 pôles d'intervention de notre association."

Activités de l'association

CONSOLIDER

Consolider et adapter l'existant aux évolutions du contexte et des besoins

DEVELOPPER

Poursuivre l'éventuel développement sur nos champs d'expertise actuels, en s'appuyant notamment sur les différentes implantations territoriales existantes

DIVERSIFIER

Envisager, en cas de sollicitations ou d'étude de futurs appels à projets (AAP), une éventuelle diversification au niveau des publics accompagnés, en fonction de besoins sociaux nécessitant la mise en œuvre de réponses de qualité, en cohérence avec l'objet et les finalités de l'association

S'ADAPTER

Le cas échéant être vigilant sur l'adaptation de la structuration de l'association qui accompagnerait cette poursuite du développement

Volet architectural

Allier adaptation nécessaire de l'existant et adaptations aux futurs développements

Envisager les futurs projets en intégrant la logique de l'habitat diffus et des équipes mobiles

Développer la transversalité des services de l'association (locaux mutualisés) + proximité sur les territoires d'intervention

Gouvernance et vie associative

Développer la visibilité de l'association :

- Afin d'assurer le renouvellement du CA, dans une posture de recherche permanente de nouveaux membres ;
- Afin d'être attractif pour le recrutement des professionnels ;
- Revoir la politique de communication externe de l'association (logo, site, charte graphique, réseaux sociaux, etc.) pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et de demain

Poursuivre la pratique de **l'implication des directeurs et chefs de services**, dans la réflexion stratégique de l'association

Fédérer et renforcer le sentiment d'appartenance à l'association par l'implication **de l'ensemble des professionnels**, en représentation de l'ensemble des services de l'association (ex. promouvoir des groupes de travail thématiques mixtes Administrateurs / Professionnels, moments de convivialité, etc.)

Organiser **la présence ponctuelle d'administrateurs** à certaines instances des établissements et services

Renforcer les partenariats, sur les territoires couverts, avec les différents acteurs locaux de nos champs d'intervention, notamment celui de la santé

Etudier la pertinence de **rejoindre de nouveaux réseaux**

Penser **la place et la participation des familles et jeunes accompagnés** dans la vie associative

Mettre en place un comité éthique impliquant les différentes parties prenantes

Effectuer un **bilan intermédiaire annuel** de l'avancée des axes de ce Projet Associatif

Envisager la rédaction d'un Règlement de Fonctionnement associatif

Mettre à jour les statuts au regard de l'élargissement des activités de l'association (AG juin 2027)